MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1396 **5 juin 2012**

SOMMAIRE

Airfield S.A. 66987
ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. 67001
Atlantas Sicav 66986
Avolon Investments S.à r.l. 66968
BCP Lisa Luxembourg 67005
Belenergia S.A. 66999
Belmont (Lux) 66987
BRE/Management 6 S.A. 67007
CLT-UFA 67004
Costantini Promotions s.à r.l. 66996
Easymar S.A. 66988
Eexel Prom S.A. 66989
Eideo S.A. 66989
Electricité Nico May S.à r.l. 66991
E-Trans Holdings S.à r.l. 66984
EU Car Luxemburg Sàrl. 67003
Euro Ethnic Foods Europe 66990
Euro-Thermic S.A. 66992
Exane Funds 2 66993
Exeel Management S.A. 66995
Exeel Properties S.A. 67004
F100 Investment A.G. 67007
Family Office Luxembourg S.A. 66968
FC.Flaxweiler-Beyren Udinesina 01-Sandzak A.s.b.l. 66996
Fenim 66998
First Investments S.A. 67001
Fleurs Marnie S.à r.l. 66995
Flowing Content 67002
Flowing Content 67002
FMC Services 67003
Foetz Holding S.A. 66997
Force 8 67003
Form & Design S.à r.l. 66997
Four Properties S.A. 67004
Frafin S.A. 67005
France.Com Europe S.A. 66998
Generali European Real Estate Investments S.A. 67008
GGP Greenfield S.A. 67004
G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles 67007
La Cuisine de Pékin S.A. 66994
McCormick Luxembourg S.à r.l. 67008
Menmar S.C.I. 66962
Nexar Capital Group 66993
NW Europe Holdings S.à r.l. 66998
Parker Hannifin S.à r.l. 66989
responsAbility SICAV (Lux) 67002
Sainte Jude S.A. 66989
Simon Ivanhoe II S.à r.l. 66963
Stefan Altmeyer GmbH 66994
Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. 66990
Taxis F.M. S.à r.l. 66988
Unplus S.à r.l. 66971
Voltage 66992

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Menmar S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 3.386.

—

L'an deux mille douze, le treize mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gabriel MARQUES MENDES, administrateur de sociétés, né à Messejana. Portugal, le 28 juin 1960, demeurant à L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

2.- Madame Maria Angeles MARRÓN CABEZAS, employée, née à Moron De La Frontera, Espagne, le 10 mai 1960, demeurant au 7, rue Du Bucquoy, B-7100 Haine St Pierre, Belgique.

3.- Madame Vanessa MARRÓN MENDES, étudiante, née à La Hestre, Belgique, le 3 mai 1985, demeurant à L-3324 Bivange. 38, rue Edward Steichen

4.- Monsieur Rodrigue MARRÓN MENDES, étudiant, né à La Hestre, Belgique, le 24 avril 1989, demeurant à L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen

5.- Mademoiselle Alicia MARRÓN MENDES, étudiante, né à La Hestre, Belgique, le 22 mai 2000, demeurant au 7, rue Du Bucquoy, B-7100 Haine St Pierre, Belgique.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster. 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et actuels sociétaires de la société civile immobilière MENMAR S.C.I. (ci-après la "Société"), avec siège social à L-8550 Noerdange, 16, Arelerstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3386, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1387 du 6 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1832 du 25 juillet 2008.

- Que le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

- Que les sociétaires ont ensuite pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les sociétaires décident de transférer, avec effet au 1 er janvier 2012, le siège social de la Société de Noerdange, vers L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen, et en conséquence modifient le 1 er alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1 er alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Roeser."

Deuxième résolution

Les sociétaires déclarent que l'adresse actuelle de l'associé/gérant Monsieur Gabriel MARQUES MENDES, préqualifié, et des associés Vanessa MARRÓN MENDES, et Rodrigue MARRÓN MENDES, préqualifiés, est actuellement: L-3324 Bivange, 38, rue Edward Steichen.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, celui-ci, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mars 2012. Relation GRE/2012/ 1001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Junglinster, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012052763/54.

(120073351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Simon Ivanhoe II S.àr.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 151.823 (the Company). The Company has been incorporated on March 5, 2010 pursuant to a deed of Me Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 22, 2010 N° - 834. The articles of association of the Company have been amended on December 21, 2011, pursuant to a deed of the undersigned notary, in the course of being published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.039,

here represented by Aurélien Le Ret, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

2. Simon Europe 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 152.694 (together with Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l., prenamed, the Shareholders),

here represented by Aurélien Le Ret, private employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) represented by 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 17,500 (seventeen thousand and five hundred euro), by way of the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase in the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500 (two thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) represented by 600 (six hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each to EUR 17,500 (seventeen thousand and five hundred euro), by way of the issue of 100 (one hundred) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) each.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Second resolution

The Shareholders resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

I. Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l., represented as stated above, declares to subscribe to 50 (fifty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) (the IEE Receivables) that Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. has against the Company.

The contribution in kind of the IEE Receivables, in an aggregate amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) is allocated as follows:

- EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 197,861 (one hundred ninety-seven thousand eight hundred sixty-one euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the IEE Receivables to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l. as at December 31, 2011 and signed for approval by a manager of Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l., and a certificate dated March 26, 2012 issued by the authorized representatives of Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l. stating that:

"1. the attached balance sheet as at December 31, 2011 shows Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l.'s receivables in an amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) which are immediately due and payable by the Company to Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l.;

2. based on generally accepted accounting principles, the worth of the IEE Receivables contributed to the Company is valued at least at EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the IEE Receivables contributed to the Company are freely transferable by Ivanhoe Europe Equities, S.àr.l.'s to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the IEE Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

II. Simon Europe 2 S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe to 50 (fifty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) (the Simon Receivables) that Simon Europe 2 S.àr.l. has against the Company.

The contribution in kind of the Simon Receivables, in an aggregate amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) is allocated as follows:

- EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro) to the nominal share capital account of the Company; and

- EUR 197,861 (one hundred ninety-seven thousand eight hundred sixty-one euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Simon Receivables to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Simon Europe 2 S.àr.l. as at December 31, 2011 and signed for approval by an authorized representative of Simon Europe 2 S.àr.l., and a certificate dated March 26, 2012 issued by the authorized representatives of Simon Europe 2 S.àr.l. stating that:

"1. the attached balance sheet as at December 31, 2011 also shows Ivanhoe Simon Europe 2 S.àr.l.'s receivables in an amount of EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) which are immediately due and payable by the Company to Simon Europe 2 S.àr.l.;

2. based on generally accepted accounting principles, the worth of the Simon Receivables contributed to the Company is valued at least at EUR 199,111 (one hundred ninety-nine thousand one hundred and eleven euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Simon Receivables contributed to the Company are freely transferable by Simon Europe 2 S.àr.l. to the Company and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Simon Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in the share capital, as follows:

Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.	350 shares
Simon Europe 2 S.à r.l.	350 shares
Total:	700 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at seventeen thousand and five hundred Euro (EUR 17,500.-) represented by seven hundred (700) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred Euros (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Simon Ivanhoe II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 208 Val des Bons Malades, L2121 Luxembourg, Grand-Duché Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.823 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, reçu en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 834 le 22 avril 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés le 21 décembre 2011 suivant acte de Maître du notaire soussigné, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 25A, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.039,

ici représentée par Aurélien Le Ret, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Simon Europe 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.694 (et avec Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., susmentionnée, les Associés),

ici représentée par Aurélien Le Ret, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 17.500 (dix-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 100 (cent) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits,

I. Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50 (cinquante) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature se composant des créances pour un montant total de EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) (les Créances IEE) que Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. détient contre la Société.

L'apport en nature des Créances IEE, d'un montant total de EUR 199.111, (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros), sera affecté comme suit:

- EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- EUR 197.861 (cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante et un euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances IEE à la Société est prouvée entre autre par un bilan de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. au 31 décembre 2011 et signé pour approbation par un gérant de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., et un certificat daté au 26 mars 2012 émis par les représentants autorisés de Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., attestant que:

«1. Le bilan joint, daté du 31 décembre 2011 montre également des créances détenues par Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l., d'un montant de EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) qui sont dues immédiatement par la Société à Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.;

2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances IEE apportées à la Société sont évaluées à au moins EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) conformément au bilan joint et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

3. les Créances IEE apportées à la Société sont librement cessibles par Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l. à la Société et elles ne sont soumises à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

4. toutes les formalités requises pour le transfert de la pleine propriété des Créances IEE apportées à la Société ont été ou seront effectuées.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Simon Europe 2 S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50 (cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature se composant des créances pour un montant total de EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) (les Créances Simon) que Simon Europe 2 S.à r.l. détient envers la Société.

L'apport en nature des Créances Simon, d'un montant total de EUR 199.111,- (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros), sera affecté comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) sera affecté au compte de capital social de la Société;

- EUR 197.861 (cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante et un euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Créances Simon à la Société est prouvée entre autre par un bilan de Simon Europe 2 S.à r.l. au 31 décembr 2011 et signé pour approbation par un représentant autorisé de Simon Europe 2 S.à r.l., et un certificat daté au 26 mars 2012 émis par les représentants autorisés de Simon Europe 2 S.à r.l., attestant que:

«1. Le bilan joint, daté du 31 décembre 2011 montre également des créances détenues par Simon Europe 2 S.à r.l., d'un montant de EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) qui sont dues immédiatement par la Société à Simon Europe 2 S.à r.l.;

2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, les Créances Simon apportées à la Société sont évaluées à au moins EUR 199.111 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent onze euros) conformément au bilan joint et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.

3. les Créances Simon apportées à la Société sont librement cessibles par Simon Europe 2 S.à r.l. à la Société et elles ne sont soumises à aucune restriction ni grevées d'aucun nantissement ou privilège limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur; et

4. toutes les formalités requises pour le transfert de la pleine propriété des Créances Simon apportées à la Société ont été ou seront effectuées.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés décident de prendre acte que la participation dans la Société est, suite à l'augmentation de capital, la suivante:

- Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.	350 parts sociales
- Simon Europe 2 S.à r.l.	350 parts sociales
Total:	700 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) représenté par sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille neuf cents Euros (1.900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LE RET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15814. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052862/270.

(120073429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050332/9.

(120070083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.511,67.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Avolon Nominees Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 105616 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Avolon Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 6 th May 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 5 th July 2010 number 1378, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153147; represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 2 May 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all eleven million four hundred and twenty-two thousand seven hundred and twenty-two (11,422,722) shares divided into two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares (split into classes A1 to A5), nine million two hundred and fifty-four thousand three hundred and nine (9,254,309) category B shares (split into classes B1 to B5) and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) category C shares (split into classes C1 to C5).

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following agenda:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred and fourteen thousand two hundred and twenty-seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 114,227.22) to one hundred sixteen thousand five hundred and eleven United States Dollars and sixty-seven cents (USD 116,511.67) by the issue of two hundred twenty-eight thousand four hundred forty-five (228,445) category B shares (divided into class B1 to B5 as set forth hereafter) of a nominal value of one cent United States Dollars (USD 0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of twenty-three million four hundred twenty-nine thousand forty-five United States Dollars (USD 23,429,045) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company; allocation of the Subscription Price as of two thousand two hundred eighty-four United States Dollars and forty-five cents (USD 2,284.45) to the share capital and the remainder being twenty-three million four hundred twenty-six thousand seven hundred and sixty United States Dollars and fifty-five cents (USD 23,426,760.55) to the share premium;

Subscriber	Number and class of shares subscribed	Subscription price USD
Avolon Nominees Limited	45,689 B1	4,685,809
Avolon Nominees Limited	45,689 B2	4,685,809
Avolon Nominees Limited	45,689 B3	4,685,809
Avolon Nominees Limited	45,689 B4	4,685,809
Avolon Nominees Limited	45,689 B5	4,685,809
Total	228,445	23,429,045

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the above so as to read as follows:

" **5.1. Share Capital.** The Company's issued share capital is set at one hundred and sixteen thousand five hundred and eleven United States Dollars and sixty-seven cents (USD 116,511.67) represented by two million one hundred and seventeen thousand six hundred and forty-seven (2,117,647) Category A Shares, nine million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty-four (9,482,754) Category B Shares and fifty thousand seven hundred and sixty-six (50,766) Category C Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

423,531	Class A1 Shares;
423,529	Class A2 Shares;
423,529	Class A3 Shares;
423,529	Class A4 Shares;
423,529	Class A5 Shares;
1,896,550	Class B1 Shares;
1,896,551	Class B2 Shares;
1,896,551	Class B3 Shares;
1,896,551	Class B4 Shares;
1,896,551	Class B5 Shares;
10,154	Class C1 Shares;
10,153	Class C2 Shares;
10,153	Class C3 Shares;
10,153	Class C4 Shares; and
10,153	Class C5 Shares,

Each of the shares having a par value of one cent United States Dollars (USD 0.01)."

All of the above having been agreed, the Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company from its current amount of one hundred fourteen thousand two hundred and twenty-seven United States Dollars and twenty-two cents (USD 114,227.22) to one hundred sixteen thousand five hundred and eleven United States Dollars and sixty-seven cents (USD 116,511.67) by the issue of the New Shares to be subscribed and paid in full in cash as set forth in the table set forth in the agenda.

The New Shares referred to above are subscribed by the Sole Shareholder, here represented by Me Nora Filali, prenamed by virtue of a proxy here attached. The Subscription Price was paid in full in cash as set forth in the agenda. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the Subscription Price as of two thousand two hundred eighty-four United States Dollars and forty-five cents (USD 2,284.45) to the share capital and the remainder being twenty-three million four hundred twenty-six thousand seven hundred and sixty United States Dollars and fifty-five cents (USD 23,426,760.55) to the share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decisions of the sole shareholder of the Company were closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Avolon Nominees Limited, une limited company établie sous les lois de Jersey ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 105616

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Avolon Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée le 6 mai 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 juillet 2010 numéro 1378, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B153147; représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 mai 2012 par un acte du notaire Maître Blanche Moutrier, non encore publié au Mémorial.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les onze millions quatre cent vingt-deux mille sept cent vingt-deux (11.422.722) parts sociales divisées en deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) parts sociales de catégorie A (divisées en classe A1 à A5), neuf millions deux cent cinquante-quatre mille trois cent neuf (9.254.309) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5) et cinquante mille sept cent soixante-six (50.766) parts sociales de catégorie C (divisées en classe C1 à C5).

2. L'Associé Unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cent quatorze mille deux cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (USD 114.227,22) à cent seize mille cinq cent onze Dollars des Etats-Unis et soixante-sept cents (USD 116.511.67) par l'émission de deux cent vingt-huit mille quatre cent quarante-cinq (228.445) parts sociales de catégorie B (divisées en classe B1 à B5 tel qu'indiqué ci-après) d'une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (0,01 USD) et (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de vingt-trois millions quatre cent vingt-neuf mille quarante-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 23.429.045) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts effectuée par l'Associé Unique par paiement intégral du Prix de Souscription par un apport en numéraire à la Société; allocation du Prix de Souscription à concurrence de deux mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et quarante-cinq cents (USD 2.284,45) au capital social et le solde s'élevant à vingt-trois millions quatre cent vingt-six mille sept cent soixante Dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 23.426.760,55) à la prime d'émission.

Souscripteur	Nombre et classe des Parts Sociales souscrites	Prix de Souscription USD
Avolon Nominees Limited	45.689 B1	4.685.809
Avolon Nominees Limited	45.689 B2	4.685.809
Avolon Nominees Limited	45.689 B3	4.685.809
Avolon Nominees Limited	45.689 B4	4.685.809
Avolon Nominees Limited	45.689 B5	4.685.809
total	228.445	23.429.045

- Modification de l'article 5.1 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1 Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cent seize mille cinq cent onze Dollars des Etats-Unis et soixante-sept cents (USD 116.511,67) représenté par deux millions cent dix-sept mille six cent quarante-sept (2.117.647) Parts Sociales de catégorie A, neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-quatre (9.482.754) Parts Sociales de Catégorie B et cinquante mille sept cent soixante six (50.766) Parts Sociales de Catégorie C, chacune divisée en différentes Classes comme suit:

423.531	Parts Sociales de Classe A1;
423.529	Parts Sociales de Classe A2;
423.529	Parts Sociales de Classe A3;
423.529	Parts Sociales de Classe A4;
423.529	Parts Sociales de Classe A5;
1.896.550	Parts Sociales de Classe B1;
1.896.551	Parts Sociales de Classe B2;
1.896.551	Parts Sociales de Classe B3;
1.896.551	Parts Sociales de Classe B4;
1.896.551	Parts Sociales de Classe B5;
10.154	Parts Sociales de Classe C1;
10.153	Parts Sociales de Classe C2;
10.153	Parts Sociales de Classe C3;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.153 Parts Sociales de Classe C4; et
10.153 Parts Sociales de Classe C5.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01).

Après délibération, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cent quatorze mille deux cent vingt-sept Dollars des Etats-Unis et vingt-deux cents (USD 114.227,22) à cent seize mille cinq cent onze Dollars des Etats-Unis et soixante-sept cents (USD 116.511,67) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales qui seront souscrites et payées entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans le tableau figurant à l'ordre du jour.

Les Nouvelles Parts Sociales susmentionnées sont souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Me Nora Filali, prénommé, en vertu d'une procuration attachée au présent acte. Le Prix de Souscription a été payé entièrement en numéraire tel qu'indiqué dans à l'ordre du jour. Une preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer le Prix de Souscription à concurrence de deux mille deux cent quatre-vingt-quatre Dollars des Etats-Unis et quarante-cinq cents (USD 2.284,45) au capital social et le solde s'élevant à vingt-trois millions quatre cent vingt-six mille sept cent soixante Dollars des Etats-Unis et cinquante-cinq cents (USD 23.426.760,55) à la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts tel que décrit à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. De Mayer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2012. Relation: EAC/2012/5735. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012052468/192.

(120073321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Unplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.649.

—

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of February.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mezzanove Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110959 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to record that he is the sole shareholder of Unplus S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with a share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165649, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 November

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 379 of 13 February 2012 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 28 February 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To fully restate the articles of association of the Company including its corporate object which shall be worded as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt or financial instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2. To set the number of members of the board of managers at three (3) and to appoint Mr. Francesco Moroni as new manager of the Company and acting as the Independent Manager of the Company; and

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company. Said articles shall from now on read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "UNPLUS S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt or financial instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into one million (1,000,000) shares in registered form, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board of Managers") which shall be composed of three (3) members, who need not be shareholders themselves (the "Manager"), and of whom 1 (one) Manager shall meet the following requirements (the "Independent Manager"):

(i) absence of any professional, employment or self-employment relationship with any direct and/or indirect shareholder(s) of the Company or any Related Party of the Company;

(ii) absence, for the past 3 (three) years, of any appointment as chairman, legal representative, director, auditor and/or manager, other than independent director/manager, of any direct and/or indirect shareholder(s) of the Company or with any Related Party of the Company;

(iii) absence of any controlling relationship over the Company or any Related Party of the Company, by virtue of the holding, whether directly or indirectly, of a participation in the share capital of the Company or any of its Related Party or by participating in a shareholders' agreement through which one or more persons may exercise the control over the Company or over a related Party of the Company;

(iv) being fluent in English.

"Related Party" shall have the meaning given to such expression by the Consob Regulation no. 17221 of 12 March 2010 - provisions relating to transactions with related parties - as amended by resolution no. 17389 of 23 June 2010 and as integrated by the international accounting principle IAS 24.

The Board of Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine the duration of its mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Powers of the Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) shall be within the competence of the Board of Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. Save for the matters listed in Article 12 of the Article of Incorporation, the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by the Board of Managers.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself/herself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his/her absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his/her proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least two (2) of the Managers holding office.

Decisions of the Board of Managers will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting except for the decisions concerning any of following matters which cannot be validly taken in case of negative vote of the Independent Manager:

(i) any proposal to the shareholders concerning a material change to the Company's corporate purpose other than the transactions contemplated in any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the the restructuring of the financial indebtedness of Unopiù S.p.A. as approved by the Board of Managers of the Company from time to time (the "Restructuring");

(ii) any proposal or decision concerning the carrying out of any extraordinary transactions such as, without limitation, merger, demerger, transformation of the Company, other than the transactions contemplated in any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring;

(iii) any proposal to the shareholders concerning the dissolution and/or the winding up of the Company and the appointment and removal of the liquidators or receivers, other than the transactions contemplated in any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring;

(iv) entering into agreements and/or any decision concerning the purchase, sale, exchange, and/or any disposal or transfer of any kind of businesses, going concerns, movable and/or immovable, as well as tangible and/or intangible assets, shareholdings or other interests in other companies, if the consideration is in excess of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand euro) for each individual transaction, other than the transactions contemplated in any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring;

(v) any decision concerning the granting of any guarantees in any form whatsoever in favour of third parties, the entering into a loan agreement or other financing arrangements involving the borrowing of an amount exceeding EUR 1,000,000 (one million euro) per single transaction and EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand euro) in the aggregate, other than the transactions contemplated in any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring,

it being understood that the abovementioned qualified majority shall not apply to any resolutions of the Board of Managers which will be necessary to:

(1) the correct and exact performance by the Company of any of its obligations and/or undertakings arising from any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring; and/or

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(2) prevent any breach to any obligations and/or covenants (whether financial or not) provided for by under any agreement entered into, inter alios, by the Company and relating or otherwise connected to the Restructuring,

which shall be subject to the majorities provided for by the Laws.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Managers and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself/herself, by reason of his/her functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Managers are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been Managers, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by the Laws, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as is/are vested in it/them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Friday of the month of June at 3:00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Board of Managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions. General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by at least 2 (two) Managers, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the date, time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself/herself/itself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Managers shall draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Laws (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to set the number of members of the board managers at three (3) and to appoint Mr. Francesco MORONI, born in Varese (Italy) on the 17 th of September 1959, residing in I-21020 Casciago, Via del Mortirone 9B (Italy), as new manager of the Company and acting as the Independent Manager of the Company for a period ending on the general meeting of shareholders of the Company or on the day of the shareholders' resolution that will approve the Company's annual accounts as at 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his/her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit février.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mezzanove Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110959 (Mezzanove Finance),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement

La comparante a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est le seul et unique associé de Unplus S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165649, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 379 du 13 février 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 28 février 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société y compris son objet social lequel sera rédigé comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ou financier ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

2. Fixation du nombre de membres du conseil de gérance à trois (3) et nomination de M. Francesco Moroni en tant que nouveau gérant de la Société et agissant en tant que Gérant Indépendant de la Société; et

3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de faire une refonte complète des statuts de la Société. Lesdits statuts de la Société seront dorénavant rédigés comme suit:

"Chapitre I ^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "UNPLUS S.à.r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ou financier ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social Émis. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (100.000,EUR) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé de trois (3) membres qui n'ont pas besoin d'être associés ("Gérant") et dont un (1) Gérant doit remplir les critères suivants (le "Gérant Indépendant"):

(i) absence de toute relation professionnelle, de travail, ou activité non salariée avec un ou plusieurs associés directs ou indirects de la Société ou avec une Partie Liée à la Société;

(ii) absence, au cours des trois (3) dernières années, de toute nomination en tant que président, représentant, administrateur, commissaire et/ou gérant, autre qu'un gérant ou administrateur indépendant, d'un ou plusieurs associés directs ou indirects de la Société ou d'une Partie Liée à la Société;

(iii) absence de contrôle exercé sur la Société ou une Partie Liée à la Société en raison de la détention, de manière directe ou indirect, d'une participation dans le capital social de la Société ou d'une Partie Liée à la Société ou par la

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

conclusion d'un pacte d'actionnaires par lequel une ou plusieurs personnes pourraient exercer le contrôle sur la Société ou sur une Partie Liée à la Société;

(iv) maîtrise courante de l'anglais.

"Partie Liée" a la même signification que celle donnée à cette expression par le Règlement Consob n°17221 du 12 mars 2010 - sur les règles applicables aux transactions entre parties liées - telle que modifiée par la résolution n° 17389 du 23 juin 2010 et telle que reprise par le principe international comptable IAS 24.

Le Conseil de Gérance sera nommé par le(s) associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de son mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Sauf en ce qui concerne les sujets repris à l'Article 12 des Statuts, le Conseil de Gérance peut déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités choisis par le Conseil de Gérance.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins deux (2) Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, sauf pour les décisions qui concernent chacun des sujets suivants qui ne pourront pas être adoptées en cas de vote négatif du Gérant Indépendant:

(i) toute proposition faite aux associés concernant un changement matériel de l'objet social de la Société autre que les transactions prévues par toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concernent ou qui sont liées à la restructuration de la dette financière de Unopiù S.p.A. telles qu'approuvées par le Conseil de Gérance de la Société de temps à autre (la "Restructuration");

(ii) toute proposition ou décision concernant la mise en oeuvre de toute transaction extraordinaire, y compris, sans limitation, toute fusion, scission, transformation de la Société, autre que les transactions prévues par toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concernent ou qui sont liées à la Restructuration;

(iii) toute proposition aux associés concernant la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que la nomination ou la cessation des fonctions des liquidateurs ou administrateurs, autre que les transactions prévues par toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concernent ou qui sont liées à la Restructuration;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) toute conclusion d'une convention ou toute prise de décision concernant l'acquisition, la vente, l'échange ainsi que la cession ou le transfert de toute activité, continuation d'activité, bien mobilier ou immobilier, ainsi que des actifs corporels ou incorporels, des participations ou autres intérêts dans d'autres sociétés, si la contrepartie est supérieure à 1.500.000 (un million cinq cent mille) euros pour chaque transaction prise individuellement, autre que les transactions prévues par toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concernent ou qui sont liées à la Restructuration;

(v) toute décision concernant l'octroi de garanties sous toute forme que ce soit en faveur de tiers, l'entrée dans des contrats de prêt ou autres accords financiers impliquant un emprunt pour un montant supérieur à 1.000.000 EUR (un million d'euros) par transaction et 2.500.000 EUR (deux millions cinq cent mille euros) de manière cumulée, autre que les transactions prévues par toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concernent ou qui sont liées à la Restructuration,

étant entendu que la majorité qualifiée susmentionnée ne s'applique pas aux résolutions du Conseil de Gérance qui sont nécessaires à:

(1) l'exécution exacte et correcte par la Société de ses obligations ou engagements qui découlent de toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concerne ou qui est liée à la Restructuration;

(2) la prévention de toute violation des obligations ou engagements (financiers ou autres) stipulés dans toute convention à laquelle la Société est notamment partie qui concerne ou qui est liée à la Restructuration,

lesquelles seront soumises aux règles de majorité prévues par la loi.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux Gérants agissant conjointement.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agrée, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agrée(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agrée peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Le(s) associé(s) exerce(nt) les pouvoirs qui lui/leur est/sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier vendredi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le Conseil de Gérance aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation d'au moins (2) deux Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence -Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 25. Procès–Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Gérants au moins agissant conjointement.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1 er janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précédent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à trois (3) et de nommer Monsieur Francesco MORONI, né à Varèse (Italie), le 17 septembre 1959, demeurant à I-21020 Casciago, Via del Mortirone 9B (Italie), en tant que gérant de la Société, agissant en tant que Gérant Indépendant de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés de la Société ou au jour de la décision des associés approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinquante euros.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 mars 2012. Relation GRE/2012/825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012048500/693.

(120065317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

E-Trans Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.324.

—

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered as an exempted limited partnership with the Register of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number OG-47243, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 17 April 2012;

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "E-Trans Holdings S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 166324, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 January 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 603, on 7 March 2012.

- The Company's capital is currently set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) to two hundred eighteen thousand US dollars (USD 218,000.-) by the creation and the issue of two thousand (2,000) new shares.

2. Subscription and payment in cash of all the two thousand (2,000) newly issued shares by Firebird New Mongolia Fund, L.P.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares with a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, to two hundred eighteen thousand US dollars (USD 218,000.) and to issue in this respect two thousand (2,000) new shares (the "New Shares") with a par value of one hundred US dollars (USD 100,-) each.

Second resolution

The two thousand (2,000) New Shares are entirely subscribed by Firebird New Mongolia Fund, L.P., prenamed, by a contribution in cash.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-) by the payment in cash of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-).

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary and the undersigned notary formally acknowledges the availability of the aggregate amount of two hundred thousand US dollars (USD 200,000.-).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at two hundred eighteen thousand US dollars (USD 218,000.-) represented by two thousand one hundred eighty (2,180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour d'avril;

A COMPARU:

Firebird New Mongolia Fund, L.P., un limited partnership, régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Caïmans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représenté par Maître Jean-Louis FROGNET, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 avril 2012,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "E-Trans Holdings S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166324, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 4 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 7 mars 2012.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) à deux cent dix-huit mille dollars US (USD 218.000,-), par la création et l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales.

2. Souscription et le paiement en numéraire de deux mille (2.000) parts sociales nouvellement émises par Firebird New Mongolia Fund, L.P.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingts (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune, à un montant de

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

deux cent dix-huit mille dollars US (USD 218.000,-), et d'émettre à cet égard deux mille (2.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts») d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-) chacune.

Deuxième résolution

Les deux mille (2.000) Nouvelles Parts sont entièrement souscrites par Firebird New Mongolia Fund, L.P., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-) par le paiement en numéraire de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-).

Preuve de paiement en numéraire a été donnée au notaire instrumentant et le notaire instrumentant constate formellement la mise à disposition du montant total de deux cent mille dollars US (USD 200.000,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1. «Le capital social est fixé à deux cent dix-huit mille dollars US (USD 218.000,-), représenté par deux mille cent quatre-vingts (2.180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-L. FROGNET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. LAC/2012/18300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050296/126.

(120069109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 22 mars 2012:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Louis Carlet de La Rozière, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Madame Diane de Galard Terraube, Administrateur
- Monsieur Thierry Schaffhauser, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur et Administrateur - Délégué
- Monsieur Guy Verhoustraeten, Administrateur
- Monsieur Edward de Burlet, Administrateur
- Monsieur Philippe Visconti, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Louis CARLET de La ROZIERE.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Administrateurs:

- Madame Diane de GALARD TERRAUBE;
- Monsieur Thierry SCHAFFHAUSER;
- Monsieur Guy VERHOUSTRAETEN;
- Monsieur Edward de BURLET;
- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN;
- Monsieur Philippe VISCONTI.

Administrateur - Délégué:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN.

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Référence de publication: 2012053041/36.

(120074214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Belmont (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.446.

—

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 17 avril 2012

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

nom	prénom(s)	fonction
de Vet	Luc	Administrateur
Vareika	Michael M.	Administrateur
Wessling	Georg	Administrateur

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

PricewaterhouseCoopers

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012052417/24.

(120072363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Airfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.804.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 2 mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 2 mai 2012 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Monsieur Arnaud BELLAIRE, chef d'entreprise, né le 24 juin 1972 à Châlons-sur-Marne (F), demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 552, avenue Salvador Allende,

- Madame Bernadette BELLAIRE, enseignante retraitée, née le 5 avril 1950 à Saint-Remy-sur-Bussy (F), demeurant à F-51240 La Chaussée sur Marne, 67, grande rue de Coulmier,

- Monsieur Alain BELLAIRE, enseignant retraité, né le 20 février 1949 à Songy (F), demeurant à F-51240 La Chaussée sur Marne, 67, grande rue de Coulmier.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- Madame Isabelle SIMON, employée privée, née le 12 avril 1974 à Vitry-le-François (F), demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 552, avenue Salvador Allende.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012052485/28.

(120073712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Taxis F.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 88.978.

—

Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2012

Ordre du jour:

1. Cession de parts

Résolutions prises:

Les associés:

1) Monsieur Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL, chauffeur, demeurant à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux (251 parts sociales)

2) Monsieur Acurcio DE JESUS MARTINS, chauffeur, né à Izeda (Portugal) le 29 janvier 1955, demeurant à L-2342 Luxembourg, 9, rue Raymond Poincaré (249 parts sociales)

de la société à responsabilité limitée Taxis F.M., ayant son siège social à L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts-Fourneaux.

Ont pris la résolution suivante:

Résolution unique:

1) Monsieur Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL, propriétaire de 251 parts de la société à responsabilité limitée Taxis F.M., établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Acurcio DE JESUS MARTINS, chauffeur, né à Izeda (Portugal) le 29 janvier 1955, demeurant à L-2342 Luxembourg, 9, rue Raymond Poincaré, qui accepte, 251 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société Taxis F.M S.à r.l., représenté par cent (500) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur Acurcio DE JESUS MARTINS	500 parts sociales
Total: cinq cent parts sociales	500 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur Carlos DOMINGOS PINTO AMARAL reconnait avoir reçu et en donnant quittance.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2012, en 2 exemplaires.

Carlos DIMINGOS PINTO AMARAL/
Acurcio DE JESUS MARTINS.

Référence de publication: 2012053542/34.

(120074845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Easymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.407.

—

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050311/10.

(120069935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Eexel Prom S.A., Société Anonyme,

(anc. Sainte Jude S.A.).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 129.765.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050313/10.

(120070116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Eideo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.777.

—

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2012050314/12.

(120070099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Parker Hannifin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.187.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de Parker Hannifin S.à r.l. en date du 05 décembre 2011, d'accepter la démission de;

Monsieur Giulio Moro: avec effet au 31.03.2011;

Monsieur Barry Anthony Mackay avec effet au 13.04.2011;

Monsieur Patrice, Michel, Louis Bourrez au 11.05.2011; et

Monsieur Karl Anders Siggelin avec effet au 14.04.2011.

et de nommer en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée;

Monsieur Oleg Williamson, en date du 14.04.2011, né le 26.03.1981 a Antwerpen, Belgique et demeurant au 15 rue Marie Adélaide, L-2128 Luxembourg; et

Monsieur Nigel Parsons, en date du date 20.04.2011, né le 24.05.1964 à Farnborough, Royaume-Uni et demeurant au 6, La Tuilière, CH-1163 Etoy (VD), Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.
Un mandataire

Référence de publication: 2012051605/22.

(120071772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—

EXTRAIT

En date du 4 avril 2012, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la "Société") a décidé:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013;

- de renouveler le mandat de Simon Hansford, Guy Harles and Mark Swallow, en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012051674/20.

(120071489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

—

L'AN DEUX MIL DOUZE,

LE VINGT-SEPT AVRIL.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange sur Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO ETHNIC FOODS EUROPE", R.C.S. Luxembourg B 134.420, ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 136 du 18 janvier 2008, modifiée suivant acte reçu par Me Jacques DELVAUX, en date du 13 décembre 2007, publié au Mémorial C, n° 535 du 04 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Jessy Bouché, prénommée.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les soixante-quinze mille trois cent dix actions (75.310) actions avec une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros, représentant l'intégralité du capital social de sept millions cinq cent trente et un mille (7.531.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2. Modification des pouvoirs de signature et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

« **Art. 4.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, droits de propriété intellectuelle, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société a également pour objet toutes prestations visant à jouer le rôle d'intermédiaire sur toute opération d'achat et vente portant sur des biens meubles et plus précisément, mais sans façon exhaustive, sur les biens visés au premier paragraphe de l'article 4 des statuts, à l'exclusion des biens pour lesquels un agrément autre que celui du Ministère des Classes Moyennes serait nécessaire.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées ainsi qu'à ses actionnaires.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur délégué et l'autre celle d'un administrateur de catégorie B.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.».

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHÉ, L. WITTNER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 30 avril 2012. Relation: RED/2012/585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2012. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012052013/81.

(120072243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 85.259.

—

Résolution des associés du 27/04/2012

Les associés décident de nommer gérant technique en remplacement de Monsieur Nico MAY, démissionnaire:

Monsieur Claude MAY,

demeurant à L.7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La durée du mandat du gérant est illimitée.

Ammar BOUTARENE (50 parts) / Claude MAY (50 parts).

Référence de publication: 2012050315/13.

(120069959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Voltage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 30, rue Joseph Hansen.

R.C.S. Luxembourg B 158.431.

—

L'an deux mille douze, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Henri Grisius, demeurant au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg,

agissant en tant qu'associé unique de «Voltage» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158431, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 19 avril 2011.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) par l'émission de sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'associé unique, prénommé, et payées par un apport en numéraire pour un montant total de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-).

L'apport de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500.-) sera entièrement alloué au capital social souscrit de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représentée par mille (1.000) parts sociales d'une valeur de cinquante euros (EUR 50.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. GRISIUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2012. Relation: EAC/2012/5679. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012052944/41.

(120073546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Euro-Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Artisanale Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 48.991.

—

EXTRAIT

En date du 10 octobre 2011, l'Actionnaire unique de la société à pris les décisions suivantes:

- la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012050320/17.

(120070036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.518,65.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing-privé en date du 16 février 2012 qu'ont pris effet au 30 avril 2012:

- le transfert par M. Arié Assayag à Union Bancaire Privée, UBP SA, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social sis à 96-98, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse et enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Genève sous le numéro CH-660.0.071.956-1 ("Union Bancaire Privée, UBP SA") d'un million huit cent cinquante-neuf mille vingt-quatre (1.859.024) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par M. Eric Attias à Union Bancaire Privée, UBP SA d'un million quatre cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-onze (1.463.191) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par M. Bernard Kalfon à Union Bancaire Privée, UBP SA d'un million cinquante-trois mille quatre cent quarante-sept (1.053.447) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par M. Paulo Baia à Union Bancaire Privée, UBP SA de quatre cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-sept (436.987) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par Bijo Finances à Union Bancaire Privée, UBP SA de cinquante-trois mille huit cent soixante-treize (53.873) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par LAUME S.à r.l. à Union Bancaire Privée, UBP SA de cent sept mille sept cent quarante-six (107.746) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par M. Laurent Bouyoux à Union Bancaire Privée, UBP SA de seize mille vingt (16.020) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune;

- le transfert par M. Stephen Robert à Union Bancaire Privée, UBP SA de seize mille vingt (16.020) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune; et

- le transfert par Aquiline Baron S.à r.l. à Union Bancaire Privée, UBP SA de deux millions cent quarante-cinq mille cinq cent cinquante-sept (2.145.557) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

Il résulte de ces transferts que Union Bancaire Privée, UBP SA détient l'ensemble des sept millions cent cinquante-et-un mille huit cent soixante-cinq (7.151.865) parts sociales de la Société auant une valeur nominale de 0,01 USD chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012052789/37.

(120073468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Exane Funds 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 114.732.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050322/10.

(120069387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Stefan Altmeyer GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 49.885.

—

Im Jahre zweitausendundzw ölf, den zwanzigsten April.

Vor Notar Frank MOLITOR, im Amtssitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

Stefan ALTMEYER, Landschaftsgärtner, geboren zu Köllerbach (Bundesrepublik Deutschland), am 24. Februar 1961, Ehegatte von Birgit WEBER, wohnhaft zu D-66707 Perl-Sehndorf, Im Niederborn 6.

Alleiniger Gesellschafter der STEFAN ALTMEYER GmbH, L-5691 Ellange, 6, ZAE Le Triangle Vert, eingetragen im Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 49 885, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 5. Januar 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 177 vom 18. April 1995, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf am 8. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 380 vom 10. August 1995, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Mondorf-les-Bains am 4. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 614 vom 5. November 1997, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Düdelingen am 30. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 134 vom 3. März 1999, abgeändert gemäss Privaturkunde vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 615 vom 19. April 2001, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Düdelingen am 21. März 2002, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 1085 vom 16. Juli 2002, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen vor Notar Frank MOLITOR mit dem Amtssitz zu Düdelingen am 26. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 1201 vom 9. Juni 2010.

Stefan ALTMEYER, alleiniger Teilhaber der Gesellschaft, versammelt sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung und nimmt einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von Ellange nach Schengen verlegt.

Zweiter Beschluss

Auf Grund des vorherigen Beschlusses lautet Artikel 3 der Satzung wie folgt: "Art.3. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schengen."

Dritter Beschluss

Die genaue Adresse der Gesellschaft lautet: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

Erklärung

Der Komparent erklärt, gemäß Gesetz vom 12. November 2004 sowie es später abgeändert wurde, der eigentliche Nutznießer (beneficial owner) vorgenannter Gesellschaft zu sein und bestätigt, dass die Gesellschaft nicht beteiligt ist an Aktivitäten die eine Straftat bilden nach § 506-1 des Strafgesetzbuches und 1.8 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und der Bekämpfung von Drogenmissbrauch (Geldwäsche) oder an Terrorakten wie in Artikel 135-5 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) definiert.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Düdelingen, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Altmeyer et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 avril 2012. Relation EAC/2012/5312. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2012052902/45.

(120073104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

La Cuisine de Pékin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 77, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 75.787.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 4 mai 2012

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat d'administrateur de Monsieur Yam Chuen TANG, né le 8 février 1960 à HONG KONG (Chine), demeurant à 77, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le mandat d'administrateur de Madame Yuk Ching YAU, née le 17 mars 1962 à HONG KONG (Chine), demeurant à 77, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Le mandat d'administrateur de Madame Terry Fung Ho TANG, née le 21 juillet 1968 à HONG KONG (Chine), demeurant à 6, Rue Nothomb, L-4264 Esch-sur-Alzette, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Yam Chuen TANG, né le 8 février 1960 à HONG KONG (Chine), demeurant à 77, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Yuk Fung YAU, née le 20 novembre 1966 à HONG KONG (Chine) demeurant à 77, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012052726/27.

(120073123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Exeel Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 121.079.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050323/10.

(120070117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Fleurs Marnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 166.229.

—

Im Jahre zweitausendundzwölf, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1) Frau Marnie SIMON, Floristin, geboren am 29. März 1988 in Dudelange, wohnhaft in L-5550 Remich, 2, rue du Camping,

2) Herr Christophe BRANDENBURGER RODRIGUES, pépiniériste-paysagiste, geboren am 20. September 1985 in Luxemburg, wohnhaft in L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

Die Komparenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft FLEURS MARNIE S. à r. l., mit Sitz in L-5550 Remich, 47, rue de Macher, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30 Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 588, vom 6. März 2012. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung noch nicht umgeändert.

Alsdann erklärt Frau Marnie Simon, vierzig (40) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Christophe BRANDENBURGER RODRIGUES zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Brandenburger Rodrigues, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Demnach hält Frau Simon fünfzig (50) Anteile und Herr Brandenburger Rodrigues fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft.

Die Anteilsabtretung wird von den Komparenten, in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft angenommen.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftszweck zu verändern und Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Floristik mit Verkauf von Schnittblumen, Außenpflanzen, Innenpflanzen, Dekorationsmaterial, Keramik, Kerzen, Karten, Pflanzendünger, Herstellung von Blumengestecken, Sträußen, Pflanzschalen für Innen und Außen. Die Gesellschaft hat außerdem zum Zweck die Gartengestaltung sowie anliegende Gartenarbeiten.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch Im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben."

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. SIMON, C. BRANDENBURGER RODRIGUES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 27 avril 2012. Relation: REM/2012/418. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 3. Mai 2012. Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012052982/48.

(120073195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

FC.Flaxweiler-Beyren Udinesina 01-Sandzak A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg F 7.869.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012050324/11.

(120070103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Costantini Promotions s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 144.553.

—

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «COSTANTINI GROUP S.A.», ayant son siège social à L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 134.286,

détentrice de mille (1.000) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 mars 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "COSTANTINI PROMOTIONS s. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 01 724), avec siège social à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.553, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 458 du 3 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1924 du 2 octobre 2009,

requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3862 Schifflange. 56A, Cité Op Soltgen et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1 er .** Le siège social est établi à Schifflange.»

Deuxième résolution

L'associée unique, à savoir la société anonyme «COSTANTINI GROUP S.A.», constate que son siège social est désormais fixé à L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 avril 2012. Relation: CAP/2012/1518. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 mai 2012. Alex WEBER.

Référence de publication: 2012054146/43.

(120074210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Foetz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 168.299.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012050329/12.

(120069253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Form & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 144.714.

—

L'an deux mille douze,

Le vingt-quatre avril,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Stéphanie HERNANDEZ, conseillère en marketing et commerce extérieur, demeurant à F-42390 Villars, Le Plat Haut Le Cervin,

2.- Madame Jacqueline HERNANDEZ, retraitée, demeurant à F-42390 Villars, Le Plat Haut Le Cervin,

représentée par Madame Stéphanie HERNANDEZ, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 24 mars 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdites comparantes ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Madame Stéphanie HERNANDEZ et Madame Jacqueline HERNANDEZ, prénommées, sont les seules associées de la société à responsabilité limitée «FORM & DESIGN S.à r.l.», avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 526 du 11 mars 2009, modifiée suivant acte reçu par le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

notaire instrumentaire en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1208 du 9 juin 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 144.714, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00).

2. Les associées décident de transférer le siège social de la société à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (aliéna un).** Le siège social est établi à Troisvierges.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Hernandez, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: LAC / 2012 /19387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012052627/38.

(120073430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

France.Com Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.877.

—

Le bilan au 31/10/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050330/10.

(120070082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Fenim, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.305.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050333/9.

(120070171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.476.

—

Transferts de parts

Il résulte de plusieurs contrats de transfert de parts signés en date du 25 avril 2012, que:

1. NW Europe Co-Invest («2) Limited Partnership a transféré 39 parts sociales quelle détenait dans la Société avec effet 25 avril 2011 à:

- NW Europe Employees Co-Invest Limited Partnership, une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à l'adresse suivante 575 Fifth Avenue, 23 rd Floor, New York, 10017 Etats-Unis d'Amérique immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP 14417;

2. NW Europe («2) Limited Partnership a transféré 660 parts sociales qu'elle détenait dans la Société avec effet au 30 novembre 2011 à:

- Northwood Employees LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante Corporation Trust Center 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of the State of Delaware sous le numéro 4584102;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Northwood Employees LLC a transféré la totalité des 660 parts sociales qu'elle détenait dans la Société avec effet au 28 décembre 2011 à:

- Northwood Employees LP, une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, 19808 Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registrar of the State of Delaware sous le numéro 5088336.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

NW Europe Co-Invest («2) Limited Partnership	2.593 parts sociales
NW Europe («2) Limited Partnership	9.208 parts sociales
Northwood Employees LP	660 parts sociales
NW Europe Employees Co-Invest Limited Partnership	39 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

NW Europe Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012052801/35.

(120073269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Belenergia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 158.683.

—

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société «BELENERGIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 893 du 4 mai 2011, p.42818 et suivants. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 669 du 13 mars 2012.

La séance est ouverte par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, étant le Président,

qui désigne Monsieur Guy DECKER, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Sylvain ELIAS, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les actionnaires ou leurs représentants qui assistent à la réunion avec droit de vote représentent l'intégralité du capital social, qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à l'augmentation de capital de la Société par l'émission de 6.000 (Six Mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (Mille Euros) chacune, pour un montant de 6.000.000,- (Six Millions d'Euros) en vue de porter le capital d'un montant de EUR 5.775.000,- (Cinq Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille Euros) à un montant de EUR 11.775.000,- (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille Euros) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 8.400.000,- (Huit Millions Quatre Cent Mille Euros).

2. Renonciation des actionnaires préexistants à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles actions ainsi que de la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance certaine liquide et exigible détenue par BEL A VENTURE contre la Société.

4. Annulation des actions existantes et émission en remplacement de 11.775.000 (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (Un Euro).

5. Modification afférente de l'article 5 paragraphe 1 er des statuts.

6. Modification subséquente des conditions attachées aux warrants émis pour maintenir les droits de leurs titulaires.

7. Divers.

II. Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société par l'émission de 6.000 (Six Mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (Mille Euros) chacune, pour un montant de 6.000.000,- (Six Millions d'Euros) en vue de porter le capital d'un montant de EUR 5.775.000,- (Cinq Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille Euros) à un montant de EUR 11.775.000,- (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille Euros) incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 8.400.000,- (Huit Millions Quatre Cent Mille Euros).

Seconde résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentielle, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Intervention - Souscription - Payement

Est intervenue aux présentes:

BEL A VENTURE (l'«Apporteur»), une société de droit belge, ayant son siège social à 35, Rue du Try-Bara Bte 2, à B-1380 Lasne et immatriculée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro 0889.958.568,

ici représentée par Me Sylvain ELIAS, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée du 28 mars 2012,

a déclaré souscrire à six mille actions (6.000) actions, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance (l'»Apport») certaine, liquide et exigible détenue par la société BEL A VENTURE, précitée, à l'encontre de la Société pour un montant total de EUR 14.400.000 (Quatorze Millions Quatre Cent Mille Euros).

L'existence de ladite créance et son montant ont été justifiées au notaire instrumentant par un rapport établi par A3T S.A., Réviseur d'Entreprises Agrée, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 44, Boulevard Grande Duchesse Charlotte et signé par Monsieur Julien DIDIERJEAN qui conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, rien n'est venu à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital envisagée de EUR 6.000.000,.- par l'émission de 6.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 8.400.000.-»

La preuve par l'apporteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné

L'apporteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société

Ledit le rapport et la procuration, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 11.775 (Onze Mille Sept Cent Soixante-quinze) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (Mille Euros) et d'émettre en remplacement 11.775.000 (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (Un Euro) chacune, toutes attribuées aux actionnaires actuels de la Société au prorata de leur participation dans le capital.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide la modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 er des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (Paragraphe 1 er).** Le capital social de la société est fixé à EUR 11.775.000,- (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille Euros) représenté par 11.775.000 (Onze Millions Sept Cent Soixante-quinze Mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (Un Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes et plus particulièrement de la modification de la valeur nominale des actions, il en résulte que pour les warrants déjà émis, chaque warrant donnera droit à la souscription de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Les 1.000 (Mille) warrants émis lors de la constitution de la Société en date du 20 janvier 2011 suivant acte du notaire instrumentant, donnent droit à la souscription de 1.000 (mille) actions par warrant émis.

Les 1.100 (Mille Cent) warrants émis lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 21 décembre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, donnent droit à la souscription de 1.000 (Mille) actions par warrant émis.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de cinq mille euros (EUR 5.000).

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, S. ELIAS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15560. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2012.

Référence de publication: 2012050778/107.

(120070500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.123.

—

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 16 mars 2012 l'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat:

- Monsieur Johan Lont, demeurant professionnellement au Olympic Plaza, 123 Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas;

- Monsieur Jan Scholts, demeurant professionnellement au Olympic Plaza, 123 Fred. Roeskestraat, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas;

- Monsieur Johan Dejans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Wilfred van Dam, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Richard Brekelmans, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

En cette même date, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, en tant que reviseur d'entreprise agréé de la Société, et ce avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé expireront lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012 par l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012052500/26.

(120073810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

First Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.256.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050335/10.

(120070115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Flowing Content, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLOWING CONTENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012050336/11.

(120069924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Flowing Content, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 72, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.058.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLOWING CONTENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012050337/11.

(120069925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

---

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.154.

—

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2012 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Relnhard Keller et de Messieurs Philippe Bernard, Jean-Paul Gennari, Guy Reiter, Alain Thilmany et Arthur Vayioyan, en tant que membres du conseil d'administration de responsAbillty SICAV (Lux) et de nommer Monsieur Klaus Tlschhauser comme nouveau membre du conseil d'administration de la société.

Monsieur Rochus Mommartz ayant démissionné avec effet au 24 avril 2012, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Philippe Bernard, Membre du Conseil d'Administration

56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

Kalanderplatz 5, CH-8045 Zurich

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Alain Thilmany, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Klaus Tischhauser, Membre du Conseil d'Administration

59, Josefstrasse, CH-8005 Zurich

- Arthur Vayioyan, Membre du Conseil d'Administration Paradeplatz 8, CH-8001 Zurich

KPMG Luxembourg S.à r.l., anciennement KPMG Audit S.à r.l., a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012052454/32.

(120073491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FMC Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.296.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012050339/9.

(120070172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Force 8, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.837.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 avril 2012 a renouvelé le mandat de l'administrateur unique.

- Monsieur Antony DANNO, Avenue Wellington 152, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'assemblée générale du 26 avril 2012 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Pour FORCE 8

Société anonyme

Référence de publication: 2012050340/17.

(120069932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

EU Car Luxemburg Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 6, rue Dr. Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 98.707.

—

Ausserordentliche Generalversammlung vom 08.02.2012

Sind erschienen gekommen die Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Eu Car Luxemburg S.àr.l., mit Sitz in L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit, gegründet gemäss der Statuten von Notar Frank Molitor, im Amtssitz zu Düdelingen, am 21. Januar 2004, publiziert im Mémorial C numéro 287 vom 11. Mars 2004, eingeschrieben im Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, unter section B und der Nummer 98.707,mit dem Kapital von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je hundertfünfundzwanzig (125,-) Euro.

1. Jean-Claude Kuhlmann, wohnhaft in L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit,

2. Guido Dell, wohnhaft in D-59519 Möhnesee, Hoherstoss 15

3. Holger Schorr, wohnhaft in D-66646 Marpingen, Knoppstrasse 14

Die Gesellschafter nehmen folgende Beschlüsse:

1. Der Rücktritt von Holger Schorr, wohnhaft in D-66646 Marpingen, Knoppstrasse 14 als Geschäftsführer wird angenommen.

2. Wird als neuer Geschäftsführer für unbestimmte Zeit ernannt: Herr Jean-Claude Kuhlmann, wohnhaft in L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit

3. Herr Guido Dell, wohnhaft in D-59519 Möhnesee, Hoherstoss 15, vierunddreißig Anteile (34) und Herr Holger Schorr, wohnhaft in D-66646 Marpingen, Knoppstrasse 14, dreiunddreißig Anteile (33) übertragen Ihre Anteile an Herrn Jean-Claude Kuhlmann, wohnhaft in L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit.

Die Anteile sind somit wie folgt zugeteilt:

1. Jean-Claude Kuhlmann, wohnhaft in L-5620 Mondorf, 6, rue Dr. Schmit hundert Anteile (100)

Total: Hundert Anteile (100)

Mondorf, den 08.02.2012. Jean-Claude Kuhlmann / Guido Dell / Holger Schorr.

Référence de publication: 2012052610/28.

(120073279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Four Properties S.A., Société Anonyme,

(anc. Exeel Properties S.A.).

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 140.966.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050341/10.

(120070114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 avril 2012, que:

- L'Assemblée générale ratifie et confirme les nominations en tant qu'administrateurs de Mr Marc SPAUTZ, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2011 et de Mr Claude MEISCH coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 mars 2012, pour un mandat prenant fin à l'issue de la présente Assemblée.

- L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale de l'ensemble des mandats des administrateurs à l'exception de ceux de Madame Christiane SCHREINER, de Messieurs Alain COURTY, Bruno FERRARI, Ernest KLEIN et Gérard SCHNEIDER, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg, représentant le personnel en application de la loi et dont la désignation ne relève pas de l'Assemblée générale des actionnaires.

- L'Assemblée générale décide par votes séparés de désigner en qualité d'administrateur Madame Anke SCHÄFER-KORDT ayant son adresse professionnelle à Picassoplatz 1, D – 50679 Köln et Monsieur Guillaume de POSCH, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg, et également de renouveler les mandats de Monsieur Lucien LUX ayant son adresse professionnelle 34, rue du Marché aux Herbes L – 1728 Luxembourg, Jacques SANTER ayant son adresse 69, rue JP Huberty L – 1753 Luxembourg, Claude MEISCH ayant son adresse professionnelle 9, rue du St Esprit L – 2015 Luxembourg, Marc SPAUTZ ayant son adresse professionnelle 13, rue du Rost L – 2447 Luxembourg, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Alain FLAMMANG, Vincent de DORLODOT, Romain MANNELLI, Bert HABETS et Philippe DELUSINNE ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L – 1543 Luxembourg et de Monsieur Christopher BALDELLI ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard F – 75008 Paris, ainsi que de Monsieur Jean-Louis SCHILTZ ayant son adresse professionnelle 2, rue du Fort Rheinsheim L – 2419 Luxembourg.

- Sans préjudice de l'échéance particulière des mandats des représentants du personnel, l'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

- Sur proposition du Comité mixte d'entreprise l'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400 route d'Esch.

- L'Assemblée confie au Réviseur d'entreprises agréé la mission, pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011, de contrôler conformément à la loi, les comptes annuels de la société et la concordance des rapports de gestion avec les comptes des exercices concernés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012053102/38.

(120074139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.720.

—

Les comptes consolidés au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012050352/10.

(120070023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Frafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.375.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 avril 2012

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
FRAFIN S.A.
Jacopo ROSSI
Administrateur

Référence de publication: 2012050342/17.

(120069928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

BCP Lisa Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.417.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

BCP Lisa Cayman Ltd, an exempted company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies under number 263417,

duly represented by Ms. Chloé Detroussel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 28 March 2012.

The said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BCP Lisa Luxembourg, a private limited liability company (société à responsabilité limtée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164417, incorporated pursuant to a deed of Maître Seckler, notary residing in Junglinster, on 14 October 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3071 of 14 December 2011 (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the financial year of the Company, which shall henceforth start on the first day of January of each year and end on the last day of December of the same year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 and article 22 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of same year."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 22.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREUPON, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The present document having been read to the proxyholder representing the appearing party, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trentième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

BCP Lisa Cayman Ltd, une société exonérée créée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée aux Sociétés sous le numéro 263417,

dûment représentée par Mademoiselle Chloé Detroussel, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York le 28 mars 2012.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de BCP Lisa Luxembourg, une société à responsabilité limitée créée et existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164417 et constituée suivant acte reçu de Maître Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 14 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3071 le 14 décembre 2011 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la date de l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 21 et l'article 22 des statuts de la Société, devant désormais être lus comme suit:

« **Art. 21.** L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

« **Art. 22.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse (nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, dressé à Luxembourg, à la date établie en tête du présent document.

Le présent document ayant été lu au mandataire représentant la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETROUSSEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2012. Relation: LAC/2012/15542. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052518/87.

(120073775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

F100 Investment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.721.

—

- Les actionnaires de la Société prennent note de la démission de l'administrateur délégué M. Ilan Brandstetter, en date du 17 mai 2011. Il démissionne en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2012050344/11.

(120069210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

G.I.TE.N. Groupe International des Technologies Naturelles, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.153.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012050345/13.

(120069717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

BRE/Management 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.777.

—

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 1 er mai 2012

En date du 1 er mai 2012, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Cornelia M.W. van den BROEK de ses mandats d'administrateur de la Société et d'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société avec effet au 1 er mai 2012;

- de nommer Madame Solveig Diana HOFFMANN, née le 18 mars 1971 à Guben, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1 er mai 2012 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Jean-François BOSSY, née le 10 mai 1975 à Rocourt, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1 er mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la Société en date du 1 er mai 2012

En date du 1 er mai 2012, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Solveig Diana HOFFMANN en tant que nouvel administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la Société avec effet au 1 er mai 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil d'administration de la Société est dès lors composé comme suit à compter du 1 er mai 2012:

- Monsieur Robert W. SIMON
- Monsieur Dennis J. McDONAGH
- Madame Solveig Diana HOFFMANN
- Monsieur Jean-François BOSSY

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.
BRE/Management 6 S.A.
Signature

Référence de publication: 2012053075/30.

(120074129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Generali European Real Estate Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

—

Statuts coordonnés rectificatifs (en remplacement des statuts coordonnés déposés le 09/06/2011, référence L110088846), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050347/11.

(120069891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

McCormick Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 50.040,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 160.664.

—

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 1 er avril 2012

En date du 1 er avril 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de la personne suivante:

- Mademoiselle Irène Diego Tejedor en tant que gérante de classe A avec effet au 31 mars 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société:

- Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 Avril 1972, à Beloeil, Belgique, résidant professionnellement au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1 er avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 25 avril 2012

En date du 25 avril 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de la personne suivante:

- Monsieur Darren Anthony Steele en tant que gérant de classe B avec effet au 25 avril 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de classe B de la Société:

- Monsieur Michael Raymond Smith, né le 13 juillet 1964, en Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au Pegasus Way, Haddenham, Buckinghamshire, HP17 8LB, Royaume-Uni, avec effet au 25 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Monsieur Philippe van den Avenne

Monsieur Louis Johannes de Lange

Gérants de classe B:

Monsieur Michael Raymond Smith

Monsieur Paul Nolan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.
McCormick & Company, Incorporated

Référence de publication: 2012052985/33.

(120073184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck